|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG CLIMA – D – D3 |
| Numéro de poste Sysper: | 341187 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Alessandra SGOBBI  4ème trimestre 2023  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: OECD, World Bank, International Monetary Fund | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-07-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La Direction générale pour le climat (DG CLIMA) dirige les efforts de la Commission européenne pour lutter contre le changement climatique. Notre mission, basée sur le Green Deal européen et la loi européenne sur le climat, est de formuler et de mettre en œuvre des politiques et des stratégies qui permettront à l'UE d'atteindre ses objectifs climatiques et de réaliser sa transition planifiée vers une économie neutre pour le climat.

L’unité D3 soutient la réorientation des flux financiers vers la mise en place d'une économie résiliente et neutre pour le climat, dans l'UE et à l'étranger. Cela implique de soutenir l’intégration des questions liées au changement climatique dans le cadre des marchés de capitaux et dans la gouvernance d’entreprise, la comptabilité, la divulgation, la gestion des risques financiers ainsi que les activités des organes de surveillance et les impacts sur les règles relatives aux produits financiers.

L'unité promeut des sources de financement nouvelles et innovantes, ainsi qu'une fiscalité verte. Elle travaille également sur la scène internationale pour établir les positions de l'UE sur le financement climatique, dans le contexte des négociations internationales sur le climat, ainsi que sur les questions internationales de finance durable. L'unité soutient le développement des prêts internationaux pour financer la transition climatique et énergétique, en particulier dans les pays en développement, et contribue à orienter les financements de la coopération de l'UE vers une transformation climatiquement neutre et résiliente.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Un poste intéressant et stimulant, offrant une expertise à des collègues au sein et à l'extérieur de l'Unité dans les domaines du changement climatique et du développement, ainsi que des sources de financement innovantes.

Ce travail nécessitera une collaboration et une coordination approfondies avec les parties prenantes au sein et à l’extérieur de la Commission. L’ENS devra notamment :

a) Dimension externe des politiques climatiques de l’UE (élaboration de politiques)

• Aider à la conception d'activités de coopération au sein des services de la Commission (FPI, SEAE, INTPA et NEAR) et avec des partenaires externes, en vue de promouvoir l'adoption de mesures soutenant la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Une attention particulière pourrait être accordée à l'adaptation au changement climatique et à l'action régionale.

• Contribuer au renforcement de la coopération entre la DG CLIMA, la délégation de l'UE et les services externes de la Commission.

b) Sources de financement nouvelles et innovantes

• Contribuer à faire progresser les discussions sur les sources de financement nouvelles et innovantes, notamment en coordonnant les évaluations et les études sur les nouvelles sources et en travaillant avec d'autres unités de la DG et d'autres services de la Commission pour préparer la position de la Commission sur ces questions, ainsi que de potentielles nouvelles initiatives sur les nouvelles sources de financement pour l’action climatique.

• Suivre les développements internationaux et régionaux, tels que le Groupe de travail sur la fiscalité internationale pour le changement climatique et le développement, et travailler avec les parties prenantes concernées, notamment les MDBs et les groupes de réflexion, pour faire progresser les connaissances et l'action sur les sources de financement innovantes pour l'action climatique.

c) Tâches générales

• Préparer des briefings sur les sujets traités pour les Commissaires et la hiérarchie, contribuer aux consultations interservices et à d'autres tâches ad hoc qui peuvent être demandées par la hiérarchie.

• Effectuer les tâches générales ou ponctuelles nécessaires qui se posent en relation avec le poste et la réalisation des objectifs de l'unité notamment dans le domaine de l'Accord de Paris.

• Surveiller les développements internationaux et le positionnement des partenaires clés sur les questions climatiques internationales et informer la hiérarchie de tous les développements pertinents.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Un collègue motivé à fournir une expertise dans le domaine du financement climatique, avec un accent spécifique sur la financement et le développement climatique, ainsi que sur les nouvelles sources innovantes de financement climatique.

Nous recherchons un collègue proactif et bien organisé, possédant une connaissance de l'économie du développement, des défis et des opportunités liés au changement climatique, ainsi que de leurs liens avec les politiques de l'UE et l'Accord de Paris. Le candidat doit avoir une connaissance du contexte international, ainsi qu'une bonne formation en économie. Une expérience antérieure avec les politiques et programmes de coopération au développement de l’UE serait un avantage.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)